



LEADER 2014-2020- GAL Sud Guyane

COMITE DE PROGRAMMATION N°6

du Groupe d'Action Locale Sud Guyane

03 décembre 2019 à Maripa-Soula

Compte-rendu

Participants

Structures et/ou personnes qualifiées		Représentants (titulaire/suppléant)	Présence	Vote
Collège public	Commune de Saül	CHARLES Marie-Hélène Maire de Saül (titulaire) YA Kong Conseillère municipale (suppléante)	Excusées	/
	Commune de Papaïchton	BAKAMAN Paul, Conseiller spécial (titulaire) DJANI Emilie, Conseillère municipale (suppléante)	Excusés	/
	Commune de Maripa-Soula	ATIA Joseph , Conseiller spécial (titulaire) ABLANC Christophe, Conseiller spécial (suppléant)	Titulaire	1
	Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)	DOLIANKI Paul, Elu communautaire (titulaire) ABIENSO Marie-Thérèse Elue communautaire (suppléante)	Excusés	/
	Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)	DJANI André, Elu CTG (titulaire) JOSEPH Anne-Gaëlle, Elue CTG (suppléante)	Excusés	/
	Parc amazonien de Guyane (PAG)	DEIE Jules , Représentant des collectivités territoriales et de leurs groupes (titulaire) BELLARDIE Tristan, 2ème vice-président du PAG, Représentant des associations (suppléant)	Titulaire	1
Collège privé	CHARPENTIER TITY Arnaud , chargé de mission accompagnement et financement à la création d'entreprise - Initiative Ouest Guyane (IOG) à Saint Laurent du Maroni (titulaire)		Titulaire	1
	TANI Eric, Chef d'entreprise <i>Mapa Services</i> à Maripa-Soula (titulaire)		Excusé	/
	PENON Lawa Cérol , Agriculteur à Maripa-Soula (titulaire)		Titulaire	1
	GOUDOT Jean-Paul , Gérant <i>Les carbets du bord</i> à Saül (titulaire)		Titulaire	1
	YA Siong, Présidente de l'association <i>Panga</i> à Saül (titulaire)		Excusée	/
	BAGADI Gabriel, Chef d'entreprise <i>Bagadi Gabriel Ets.</i> à Papaïchton (titulaire)		Titulaire	/
	OPOYA Aïmawalé, Artiste-artisan à Taluen (titulaire)		Excusé	/
	ADAOUDE Carlos, Artiste-artisan à Papaïchton (titulaire)		Démission	/
	TANI Mirta, personne-qualifiée Vie associative et tourisme à Maripa-Soula (suppléante)		Excusée	/
	DIFOU Charles, Enseignant libraire à Papaïchton (suppléant)		Excusé	/
	DJABA Cimonard, Président de <i>Wanton Melody</i> à Papaïchton (suppléant)		Excusé	/
	ALLINCKX Cindy, Agricultrice à Saül (suppléante)		Excusée	/
	NGUYEN THI SANG Coline , Gérante <i>Auberge de la montagne</i> à Maripa-Soula (suppléante)		Suppléante	1
APOUYOU Arnaud , Chef d'antenne Pôle emploi à Maripa-Soula (suppléant)		Suppléant	1	
Cellule LEADER	AUDO Dorian , Coordinateur programme LEADER GAL Sud Guyane		1	
Invités	P AE/CTG	PROTO Aurélie, Chargée du pilotage et du suivi du PDRG2, service coordination Interfonds au Pôle affaires européennes de la Collectivité territoriale de Guyane POUCET Héloïse, Chargée de contrôle et Appui Juridique, service Qualité et Contrôle au Pôle affaires européennes de la Collectivité territoriale de Guyane	Excusées	
	ASP	KREMER Julie, Chargée de la gestion de dispositifs d'aides européennes en faveur du développement rural LABORDE Daniel, Directeur régional Guyane de l'Agence de services et de paiement	Excusés	
	CNES Guyane	BATAILLE Thierry, Chargé des relations institutionnelles	Excusé	
Autres participants	ANSELIN Arnaud, Directeur adjoint du Parc amazonien de Guyane DESCOMBES Matthieu, Chef du service Développement durable au Parc amazonien de Guyane		2	
Totaux			10 présents	7 votants

Introduction

Après l'accueil des participants, la réunion est ouverte par le Président du GAL, Mr Jules DEIE. Il remercie les membres et invités de leur présence et annonce l'ordre du jour. Il invite le nouveau coordinateur LEADER à se présenter aux membres du comité.

Arrivé au mois d'août 2019, Dorian AUDO, coordinateur LEADER du GAL Sud Guyane est basé à Maripa-Soula, dans les locaux de la maison Météo-France. Il a animé un GAL situé en Lorraine durant 3 ans et est heureux de contribuer aujourd'hui au développement du Sud Guyane à travers la coordination du programme LEADER.

✓ **Vérification du double quorum**

Le double quorum est confirmé par le coordinateur, avec la présence de 7 membres, dont 2 membres publics (2 titulaires) et 5 membres privés (3 titulaires et 2 suppléants) votants.

✓ **Validation du compte-rendu du Comité de programmation n° 5**

Après une présentation du compte-rendu et un rappel des décisions prises lors du comité de programmation du 11 mai 2019 à Papaïchton, les membres présents procèdent à sa validation à l'unanimité.

1. Présentation et délibération sur les projets en cours de montage/d'instruction

Le coordinateur explique que 4 nouveaux projets sont présentés aux membres du comité pour attribution d'un avis d'opportunité. Un des dossiers a été déposé au PAE et est en cours d'instruction, l'avis réglementaire étant attendu dans les prochaines semaines. Les 3 autres dossiers sont toujours en cours de montage pour un dépôt au PAE prévu durant le premier trimestre 2020.

L'ordre de passage prévoit de démarrer par le projet de reconstruction de la maison Agasso. La personne devant présenter le projet du Kayak club étant arrivée, le coordinateur LEADER propose d'invertir l'ordre et de commencer les présentations par le projet de structuration de l'activité randonnée kayak. Les membres du comité acceptent cette modification de l'ordre de passage.

Projet « Structuration de l'activité randonnée kayak » - Kayak Club Maripasoula-Lawa

➔ *Projet rattaché à la Fiche-action 3 : Asseoir le développement du tourisme sur les ressources patrimoniales, pour une plus grande notoriété de la destination auprès des touristes – Action 2 : Soutien à la création et au développement d'activités et de services touristiques ➔ en cours de montage, dépôt au PAE prévu au premier trimestre 2020*

Monsieur VELUTINI, membre du conseil d'administration de l'association Kayak Club Maripasoula-Lawa, se présente et détaille le projet aux membres du comité.

Le Kayak Club Maripasoula-Lawa est une association sportive créée au début des années 2000 et forte de 42 adhérents. A partir de 2014, elle commence à proposer des activités touristiques avec le transport de personnes et de kayaks à différents « spots » le long du fleuve. En 2018, 800 personnes ont ainsi été transportées par l'association.

Monsieur VELUTINI explique que la pirogue actuelle prend l'eau et que le transport des touristes n'est plus sécurisé. De plus, les passagers sont régulièrement inquiets de cette avarie et l'activité touristique, principale source de revenus de l'association, s'en trouve menacée. Pour remédier à ce problème et pérenniser l'activité tourisme, l'association a pour objectif principal d'acquérir une pirogue alu. Plusieurs actions sont ainsi prévues pour répondre à cet objectif :

- Achat d'une pirogue en coque alu d'une longueur de 12m
- Achat d'un moteur pirogue hors-bord
- Transport de la pirogue depuis Kourou jusqu'à Maripa-Soula
- Formation au permis en eaux intérieures pour 2 personnes
- Achat de petits équipements de sécurité (bouées, brassières, trousse de soins, lampe, extincteur...)

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €	Taux %
FEADER	17 884,52 €	85 %
CTG dont fonds CNES	3 156,09 €	15 %
Total aides publiques	21 040,61 €	100%
Coût global	21 040,61 €	100%

Nature des dépenses

- Cout d'achat de la pirogue
- Cout d'achat du moteur
- Transport de la pirogue
- Achat des équipements de sécurité
- Formation permis eaux intérieures
- Frais de transport pour la formation

Suite à cette présentation, Arnaud APOUYOU interroge sur l'entretien de la pirogue, en cas de choc avec un rocher par exemple. Monsieur VELUTINI explique que les piroguiers seront formés afin d'éviter au maximum les accidents. Arnaud APOUYOU en profite pour conseiller de s'inscrire dans les formations existantes qui sont largement soutenues financièrement par les pouvoirs publics et qui auraient donc un cout très négligeable pour l'association. Lawa PENON demande si la formation envisagée prévoit également un apprentissage pour la réparation de la pirogue. En réponse, la formation ne comprend que la préparation au permis eaux intérieures. Lawa PENON demande par conséquent comment seront réalisées les éventuelles réparations de la pirogue. Monsieur VELUTINI explique que les réparations se feront de l'autre côté du fleuve, au Suriname.

Arnaud CHARPENTIER-TITY se questionne sur le financement du projet : comment l'association compte mobiliser les 21 000€ nécessaire à la réalisation ? Monsieur VELUTINI répond que la structure dispose actuellement de 25% de cette somme en fonds propres et que le reste sera sollicité via du financement participatif (très probablement le site Hello Merci).

Arnaud CHARPENTIER-TITY interroge sur la stratégie commerciale de l'association pour cette activité touristique. Il est répondu qu'il existe un partenariat avec l'office de tourisme et avec les hébergeurs de la commune pour promouvoir les sorties kayaks, ce qui attire un nombre important de touristes.

Une question est posée sur le nombre de salarié : il existe actuellement 1 salarié à mi-temps travaillant pour l'association ; c'est lui qui sera formé en priorité pour la conduite en eaux intérieures.

Enfin, Arnaud APOUYOU interroge sur les revenus liés à cette activité touristique. Il juge que ces recettes qui ne sont pas négligeables peuvent également permettre un apport en trésorerie et sécuriser l'activité de l'association, en vue des dépenses prévisionnelles de ce projet.

Monsieur VELUTINI est remercié pour son intervention et quitte la salle. Les membres du comité discutent du projet au regard des critères de notation. Ils estiment notamment que l'activité de l'association ne touche pas actuellement suffisamment les habitants de la commune, hormis ceux originaires de métropole et les touristes. Ils se questionnent sur les possibilités d'impliquer davantage la population dans l'activité de l'association. Le lancement d'une campagne de communication en ce sens pourrait être une solution.

Après des échanges sur les justifications ou commentaires de la grille de notation, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (2 publics et 5 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Dossier en cours de montage
Notation et Avis CP	Note 9/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Projet « Projet de reconstruction à l'identique de la Maison Agasso » - Communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG)

→ **Projet rattaché à la Fiche-action 4 : Développer l'action culturelle et l'EEDD en lien avec les ressources patrimoniales, pour une plus grande appropriation du territoire par ses habitants – Action 2 : Soutien à la préservation et à la valorisation des patrimoines** → **déposé, en cours d'instruction au PAE**

Jean-Paul GOUDOT prend la parole pour expliquer sa position sur ce projet. Il se dit défavorable vis-à-vis de cette initiative qui n'intéresserait pas les habitants de la commune. Pour autant, il ne souhaite pas contribuer à un éventuel avis négatif concernant la demande de subvention LEADER. Par conséquent, il affirme qu'il ne prendra pas part aux discussions et à la notation et quitte la salle de réunion le temps des débats.

Le coordinateur LEADER précise qu'aucun représentant de la CCOG n'a pu être présent au comité et qu'il présentera donc le projet ; les représentants du Parc amazonien, structure partenaire sur ce dossier, pourront compléter la description si besoin.

La CCOG, en partenariat avec la commune de Saül et le Parc amazonien de Guyane, souhaite diversifier l'offre touristique de la commune et valoriser sa dimension culturelle et patrimoniale en mettant notamment en valeur la spécificité de l'architecture saülienne. La maison dite « Agasso », du nom de son dernier habitant, est emblématique du passé orpailleur de Saül et constitue un témoin de l'histoire de la commune. La municipalité a acquis le bâtiment en 2010, après le décès de Monsieur Agasso, mais la maison a dû être déconstruite en raison de l'état de vétusté avancé.

L'objectif du projet est ainsi de reconstruire la maison Agasso, son annexe cuisine et consolider son bâtiment annexe dédié à l'élevage et aux sanitaires. Il s'agit aussi d'aménager la parcelle et de mettre en place une scénographie permettant de valoriser ce patrimoine.

La reconstruction se fera dans le respect des méthodes constructives traditionnelles et avec les essences de bois d'origine. Le coordinateur précise que cette phase de reconstruction sera l'occasion d'organiser des ateliers à destination des jeunes et des visiteurs afin de transmettre ces savoir-faire de construction traditionnelle saülienne.

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €	Taux %
FEADER	104 831,30 €	66 %
CTG dont fonds CNES	18 499,70 €	12 %
DAC	34 621 €	22 %
Total aides publiques	157 952 €	100%
Coût global	157 952 €	100%

Nature des dépenses

- Cout du chantier de reconstruction
- Cout de la scénographie
- Supports pédagogiques et communication
- Cout des honoraires de l'architecte

Arnaud APOUYOU demande des précisions sur l'entretien de la maison, notamment qui s'occupera d'éventuelle réparation des équipements de la maison. Le coordinateur LEADER explique que c'est la commune qui est propriétaire de la maison Agasso et qu'à ce titre c'est elle qui aura à sa charge l'entretien courant et la maintenance du bâtiment.

Une question est posée sur l'accessibilité du site. Arnaud ANSELIN intervient pour expliquer que l'intérieur de la maison ne sera pas accessible aux visiteurs en raison de la taille trop restreinte du bâtiment et pour limiter au maximum les frais d'entretien et de maintenance. Des ouvertures seront aménagées dans les murs pour permettre aux visiteurs d'observer l'intérieur. Un système d'éclairage particulier mettra en valeur certaines parties de la pièce.

Une précision est demandée sur la promotion touristique de ce site. La maison Agasso est facilement accessible car située sur une des voies principales de Saül. Le Parc amazonien de Guyane mettra en avant ce bâtiment auprès des visiteurs. Le coordinateur LEADER précise que la réhabilitation de la maison Agasso s'inscrit dans un projet plus global de création d'un sentier d'interprétation de la culture saülienne, situé dans le bourg et à proximité immédiate et mettant en valeur le patrimoine historique de Saül, notamment celui lié à l'orpaillage traditionnelle. La maison Agasso constituera un des jalons importants de ce futur parcours. La CCOG devrait être porteuse de ce projet et le coordinateur LEADER informe les membres du comité qu'un financement LEADER est à l'étude et qu'une demande pour avis d'opportunité pourrait être présentée lors du prochain comité.

Après des échanges sur les justifications ou commentaires de la grille de notation, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (2 publics et 5 privés)
Avis règlementaire de l'AG	Dossier en cours d'instruction
Notation et Avis CP	Note 11/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Projet « Acquisition d'une pirogue pour faciliter la délivrance de médicaments sur le territoire du Haut-Maroni » - Société SELASU KANGKANGTII

→ Projet rattaché à la **Fiche-action 2** : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec les ressources naturelles du territoire – **Action 2** : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements → En cours de montage, dépôt prévu au PAE au cours du premier trimestre 2020

Monsieur Christophe MARTINEZ, gérant de la pharmacie de Maripa-Soula et porteur du projet, se présente et explique son initiative aux membres du comité.

Les villages et écarts amérindiens du Haut-Maroni ne disposent actuellement d'aucune offre permettant d'approvisionner les habitants en médicaments. Pour se fournir en médicaments, les habitants doivent se rendre dans le bourg de Maripa-Soula, seul endroit disposant d'une pharmacie, ce qui entraîne des frais de transport importants.

L'objectif principal du projet est de pouvoir assurer une continuité des soins sur tout le territoire des communes de Papaïchton et Maripa-Soula par un pharmacien qualifié, seul autorisé à dispenser des médicaments. Pour cela, il est prévu l'acquisition d'une pirogue coque alu d'au moins 7 mètres de long et d'un moteur 60CV afin de pouvoir réaliser des missions de délivrance de médicaments deux fois par semaine dans les villages d'Elahe, Taluen, Antecume Pata et Pidima.

Un partenariat avec les Centres Délocalisé de Prévention et de Soins (CDPS), l'association AIDS et le HAD est prévu pour une meilleure logistique et distribution de médicaments. L'expertise d'un pharmacien diplômé en mesure d'assurer un service pharmaceutique de qualité sur le territoire permettra d'assurer une continuité des soins et une meilleure observance des traitements par les patients et donc, à terme, d'améliorer la santé des habitants.

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €	Taux %
FEADER	12 750 €	64 %
CTG dont fonds CNES	2 250 €	11 %
Total aides publiques	15 000 €	75 %
Autofinancement	5 000 €	25 %
Coût global	20 000 €	100%

Nature des dépenses

- Cout d'achat d'une pirogue coque alu
- Cout d'achat d'un moteur 60CV

Arnaud APOUYOU s'interroge sur le surcoût engendré par le transport des médicaments vers les écarts et notamment le risque d'une répercussion sur le prix de vente des médicaments pour couvrir ce surcoût. Christophe MARTINEZ répond qu'il n'y aura aucune répercussion sur le prix de vente des médicaments puisque son objectif est de proposer un service nouveau et utile aux habitants mais n'est pas de s'enrichir. Arnaud APOUYOU objecte qu'il n'y a actuellement aucune garantie sur ce maintien des prix et propose que Christophe MARTINEZ s'engage par écrit à ne pas augmenter les tarifs des médicaments vendus dans les villages du Haut-Maroni en contrepartie du coût du transport. Christophe MARTINEZ accepte de s'engager en ce sens ; une attestation sera produite au moment de la constitution du dossier complet de demande d'aide LEADER.

S'ensuit une discussion entre Arnaud APOUYOU et Christophe MARTINEZ sur la possibilité de concurrence déloyale à soutenir un acteur économique au détriment d'un autre, notamment en raison de la présence d'une deuxième pharmacie dans le bourg de Maripa-Soula qui est actuellement fermée. Christophe MARTINEZ précise qu'il souhaite racheter cette pharmacie et que le risque de concurrence déloyale sera de fait écarté.

Arnaud CHARPENTIER-TITY questionne le porteur sur la fréquence et la journée de la semaine prévue pour les déplacements. Christophe MARTINEZ répond que, devant tenir son officine dans le bourg de Maripa-Soula du lundi au samedi, il prévoit d'effectuer les missions dans les villages amérindiens le dimanche. Un doute est émis sur la possibilité de tenir un tel rythme de travail sur la durée. Christophe MARTINEZ répond qu'il s'en sent aujourd'hui capable et qu'à terme il prévoit de former une personne pour l'aider au sein de la pharmacie, ce qui lui permettra de se dégager davantage de temps pour les missions et le repos.

Jules DEIE remercie Christophe MARTINEZ pour sa présentation et pour avoir répondu aux questions des membres du comité. Christophe MARTINEZ est invité à quitter la salle afin que le comité de programmation puisse délibérer. Les membres du comité discutent du projet au regard des critères de notation. Si l'intérêt pour le territoire et la pertinence du projet ne sont pas remis en cause, une inquiétude est partagée concernant le rythme de travail qu'un tel projet suppose et donc sur la pérennisation de l'activité.

Après des échanges sur les justifications ou commentaires de la grille de notation, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (2 publics et 5 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Dossier en cours de montage
Notation et Avis CP	Note 10/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Projet « Création d'un atelier d'artisanat, de découverte et d'apprentissage à Saül » - Société Terramuse

→ **Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec les ressources naturelles du territoire – Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements** → En cours de montage, dépôt prévu au PAE au cours du premier trimestre 2020

Le coordinateur LEADER excuse Madame Euridice JAMES, porteur du projet, qui n'a pas pu se déplacer à Maripa-Soula pour venir présenter son projet devant les membres du comité. Euridice JAMES a envoyé des photos de ses œuvres qui sont diffusées durant l'exposé. Le coordinateur LEADER présente le projet.

La commune de Saül, située au centre de la Guyane, est marquée par un phénomène de désertification de sa population, en grande partie dû à son enclavement. Les activités économiques sont peu présentes. Dans ce contexte, le projet vise le développement dans le bourg de Saül d'une activité artisanale, économiquement attractive et pérenne. Il s'agit de créer un atelier de production de céramique et un espace d'exposition et de vente d'objets artisanaux. Des cours et des ateliers de découverte de la confection d'objets en céramique ou en papier sont également prévus à destination des touristes, enfants et résidents.

Euridice JAMES a une expérience dans ce domaine puisqu'elle est diplômée d'un capacitaire en tournage de céramique et pratique cet artisanat depuis 8 ans. Elle a également animé des ateliers et cours de production céramique et organisé plusieurs expositions de ses œuvres. Elle souhaite aujourd'hui installer son activité à Saül en raison d'un coup de cœur pour cette commune et afin de développer une activité créative adaptée au contexte territorial et favorisant la préservation et la transmission des savoir-faire.

Le projet prévoit l'acquisition de matériel pour la production d'objets céramique, notamment un four de cuisson. Un groupe électrogène doit également être acheté pour assurer un approvisionnement régulier en électricité du four. Enfin, des supports de communication seront également réalisés afin de permettre une bonne publicité pour le projet.

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €	Taux %
FEADER	19 125 €	64 %
CTG dont fonds CNES	3 375 €	11 %
Total aides publiques	22 500 €	75 %
Autofinancement	7 538,77 €	25 %
Coût global	30 038,77 €	100%

Nature des dépenses

- Cout d'aménagement et d'équipement de l'atelier artisanal
- Cout d'animation et de communication
- Cout d'assistance technique

Les membres du comité de programmation n'ont pas de question complémentaire à poser sur ce projet. Celui-ci est jugé pertinent et innovant dans le contexte de Saül. Le coordinateur LEADER informe qu'une visite de l'atelier pourra être organisée pour les membres du GAL lors du prochain comité de programmation du GAL Sud Guyane qui se tiendra justement sur la commune de Saül.

Après des échanges sur les justifications ou commentaires de la grille de notation, les membres du GAL procèdent à la sélection :

Double quorum :	Ok – 7 votants (2 publics et 5 privés)
Avis réglementaire de l'AG	Dossier en cours de montage
Notation et Avis CP	Note 10/11 - Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

2. Point d'avancement des projets en cours de réalisation

Projet « Réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre » - Parc amazonien de Guyane

➔ *Projet rattaché à la Fiche-action 1 : Développer l'employabilité locale, l'entrepreneuriat et la culture projet – Action 1 : Appui à la montée en compétence générale ➔ réalisé*

Le coordinateur LEADER informe les membres du comité que le projet Réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre s'est terminé comme prévu à la fin du mois de septembre 2019. La demande de versement de subvention a été déposée auprès du PAE pour un paiement prévu courant décembre. Il laisse la parole à Matthieu DESCOMBES, chef du service développement durable au Parc amazonien de Guyane, pour une présentation du bilan de cette opération et des suites qui seront données.

Matthieu DESCOMBES rappelle les actions de structuration d'un réseau d'entrepreneur sur le Maroni autour d'une démarche d'accompagnement et de renforcement des capacités : dispositifs Microprojets Sud Guyane de 2013 à 2017 et mise en place du réseau Sud Guyane Entreprendre de 2017 à 2019. Si ces dispositifs ont permis de renforcer le tissu entrepreneurial, ils n'ont pas toujours suffi à ce que les porteurs de projets ou entrepreneurs informels se lancent dans la création d'entreprise.

Ce constat a poussé le Parc amazonien de Guyane à aller plus loin dans la démarche en réfléchissant à la création d'une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE), dont le but est de « faciliter l'entrepreneuriat pour des activités respectueuses de l'environnement ». La CAE permettra à la personne qui l'intègre d'avoir un SIRET, d'être à la fois entrepreneur et salarié de la CAE (elle gardera son autonomie dans l'organisation de son activité et fixera elle-même ses prix de vente) et d'avoir une couverture sociale et professionnelle gérée par la CAE.

Matthieu DESCOMBES explique que le PAG va porter dans les prochains mois une mission de préfiguration de cette CAE jusqu'à sa création/déploiement sur le sud Guyane. L'objectif principal de cette mission de préfiguration sera de définir le mode d'organisation de la CAE et de trouver les moyens de son fonctionnement.

Des informations régulières seront transmises sur ce futur outil au service de la création d'entreprise dans le Sud Guyane. Matthieu DESCOMBES remercie les membres du GAL Sud Guyane pour le soutien qu'ils ont apporté au projet Sud Guyane Entreprendre.

Projet « Au fil des panguis : atelier de couture-broderie pour la création, la transmission et le partage des savoir-faire à Papaïchton » Association Fleuve d'hier et d'aujourd'hui

➔ *Projet rattaché à la Fiche-action 4 : Développer l'action culturelle et l'EEDD en lien avec les ressources patrimoniales - Action 2 : Soutien à la préservation et à la valorisation des patrimoines ➔ Programmé – en cours de réalisation*

Le coordinateur LEADER rappelle les grands objectifs de ce projet : mettre en place un atelier de couture-broderie dans le bourg de Papaïchton afin de transmettre et partager les savoir-faire en matière de couture et de broderie, pour la confection des panguis notamment.

Le projet est en cours de réalisation : une partie des équipements et aménagements nécessaires à la mise en place de l'atelier a été acquise. Cependant, l'association connaît des difficultés de trésorerie, ce qui retarde la mise en œuvre complète du projet. De plus, une partie des personnes impliquées est démotivée en raison de la longueur des délais de traitement de la subvention LEADER.

Une première demande d'acompte va être déposée très prochainement par l'association sur la base des dépenses réalisées. Cela permettra un apport financier qui devrait permettre une reprise des dépenses prévues. Le projet avance donc à petits pas, ce qui a ralenti la dynamique initiale, mais devrait être réalisé au cours de l'année 2020.

Arnaud APOUYOU interroge Jules DEIE, par ailleurs maire de la commune de Papaïchton, sur une éventuelle possibilité d'un soutien financier de la mairie à l'association afin d'accélérer la réalisation du projet. Jules DEIE répond que c'est une possibilité à envisager et qu'il en parlera avec le coordinateur LEADER pour faciliter la mise en œuvre du projet.

Projet « Equipement d'une entreprise d'entretien de sentiers de randonnée à Saül » UKA Bois Multiservices

➔ *Projet rattaché à la Fiche-action 2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec les ressources naturelles du territoire- Action 2 : Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements ➔ Programmé – en cours de réalisation*

Le coordinateur LEADER informe qu'une partie des dépenses a été engagée pour ce projet (achat du quad et de la débroussailleuse), ce qui a permis au porteur de déposer une demande d'acompte à la subvention LEADER. Ce paiement, prévu pour décembre 2019, permettra un apport en trésorerie nécessaire à la poursuite du projet. Il

souligne la rapidité de traitement de cette première demande de paiement par le PAE : déposé début novembre 2019, le paiement a été liquidé début décembre 2019 par l'ASP.
Ce projet avance ainsi à un bon rythme et le calendrier initial devrait être tenu.

Le coordinateur LEADER fait également un point d'information sur les projets agricoles validés lors du précédent comité de programmation de mai 2019. A la date du 3 décembre, seuls 2 dossiers complets ont pu être déposés au PAE pour instruction, dont un (projet de Bernadette ALIMAN'HE) en septembre. Le PAE n'a cependant pas été en mesure de rendre un avis réglementaire en raison d'une interrogation sur la nature juridique de l'autoconstruction. Cette dépense, qui correspond à une valorisation financière du temps passé par le porteur à construire lui-même ses bâtiments, pourrait être considérée comme une contribution en nature. Le service d'appui juridique du PAE a néanmoins un doute à ce sujet et a demandé une confirmation au ministère. Aucun retour n'est parvenu malgré les relances du PAE. La validation de l'instruction réglementaire du dossier de Bernadette ALIMAN'HE est suspendue à cette nécessaire clarification.

Parmi les autres dossiers agricoles, le coordinateur explique qu'il y a différents niveaux d'avancement dans la constitution des dossiers LEADER en fonction des porteurs (la preuve de la maîtrise du foncier est notamment un point de retard) et souligne ses inquiétudes à propos des difficultés de pré-financement à prévoir : les agriculteurs n'ont généralement pas d'apports personnels suffisants pour réaliser les premières dépenses de leur projet. Une des solutions envisagée est la mise en place d'un plan d'étalement des investissements, avec pour conséquence une réalisation du projet assez longue.

3. Suivi de la programmation LEADER et information sur la prochaine programmation

Etat des lieux financier de la programmation et prévisionnel de consommation pour 2020

Le coordinateur LEADER commente un tableau récapitulatif de l'état des lieux financier de la programmation du GAL Sud Guyane au 03/12/2019 :

Etat de la programmation au CP6

Sous mesure	Fiche-action	Projets programmés	Plan de financement					Total Co-financement	Taux	
			FEADER	CTG/CNES	autre financement	auto-financement	Coût total PROJET		03/12/2019	
19.2	FA1	PAG - Réseau de proximité SGE	92 225,00	16 275,00		27 568,88	136 068,88	108 500,00	30,7%	FA1
		Sous-total FA1	92 225,00	16 275,00	0,00	27 568,88	136 068,88	108 500,00		
		rappel maquette	300 000,00	53 000,00				353 000,00		
	FA2	Pacôme Couffignal - Uka Bois Multiservice	19 103,92	3 371,28		7 491,74	29 966,94	22 475,20	11,4%	FA2
		Mandy ALLYNCKX - Equipement d'une scierie mobile pour la valorisation du Bois issu de la défriche	20 795,00	3 669,70		2 718,30	27 183,00	24 464,70		
		Sous-total FA 2	39 898,92	7 040,98	0,00	10 210,04	57 149,94	46 939,90		
		rappel maquette	350 000,00	61 000,00				411 000,00		
	FA 3	OT Maripa-Soula - Sentier d'interprétation Gobayasoula	37 522,85	6 621,68		11 036,21	55 180,74	44 144,53	18,6%	FA 3
		Sous-total FA 3	37 522,85	6 621,68	0,00	11 036,21	55 180,74	44 144,53		
		rappel maquette	200 000,00	37 000,00				237 000,00		
	FA4	FDHA - Au fil des pangis	25 599,76	4 517,60	4 000,00	700,00	34 817,36	30 117,36	12,8%	FA4
		Sous-total FA 4	25 599,76	4 517,60	4 000,00	700,00	34 817,36	30 117,36		
		rappel maquette	200 000,00	35 000,00				235 000,00		
			sous-total 19.2	195 246,53	34 455,26	4 000,00	49 515,13	283 216,92	229 701,79	
19.3	FA5	rappel maquette	75 000,00	13 500,00				88 500,00	0,0%	FA5
		sous-total 19.3	-	-						
19.4	FA6	Tranche 1 (18 mois)	99 303,80	17 524,20		52 989,00	169 817,00	116 828,00	117,5%	FA6
		Tranche 2 (18 mois)	164 408,07	29 013,19		44 500,00	237 921,26	193 421,26		
		Tranche 3 (24 mois)	177 364,00	31 300,00		44 500,00	253 164,00	208 664,00		
		rappel maquette	375 000,00	66 500,00				441 500,00		
		sous-total 19.4	441 075,87	77 837,39		141 989,00	660 902,26	518 913,26		
TOTAL PROGRAMME			636 322,40	112 292,65			748 615,05	42,4%	TOTAL	
TOTAL MAQUETTE			1 500 000,00	266 000,00			1 766 000,00			

Point d'information sur la préparation de la prochaine période de programmation 2021-2027

Le coordinateur LEADER informe les membres du GAL Sud Guyane que la programmation actuelle, qui devait normalement se terminer le 01/10/2020, disposera de 2 années supplémentaires, soit jusqu'au 01/10/2022. Les projets pourront donc se dérouler jusqu'à la fin de l'année 2022, ce qui est une bonne nouvelle pour la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire.

Un point est rapidement fait sur la prochaine période de programmation : celle-ci doit normalement se dérouler de 2021 à 2027 inclus. Un plan stratégique national du FEADER doit être opérationnel pour le 01/01/2022. Suite à cela, un appel à candidature sera lancé par l'autorité de gestion du FEADER pour le portage d'un programme LEADER. Une nouvelle stratégie de développement local sera donc à élaborer et un nouveau GAL devra se constituer.

Mise en œuvre de la coopération LEADER

La stratégie LEADER prévoit la mise en œuvre de projets de coopération, c'est-à-dire la préparation ou la réalisation d'actions communes entre des structures d'au moins 2 GALs différents. Ce type de coopération est possible entre les GALs français et également entre GALs situés dans un autre pays de l'UE. Les actions soutenues doivent nécessairement avoir un lien avec la stratégie de développement local du GAL Sud Guyane.

Les outils pour la mise en œuvre de la coopération n'ayant été transmis qu'en juillet 2019, il n'y a pour le moment pas eu de projet impulsé. Le coordinateur LEADER informe néanmoins qu'une réunion entre les 5 GALs de Guyane, organisé par le Réseau Rural, a eu lieu à Maripa-Soula la semaine du 25/11/2019 et qu'il a été décidé de réfléchir à l'impulsion d'un projet de coopération sur la structuration d'un tourisme villageois en Guyane. Le coordinateur LEADER précise qu'il tiendra informé les membres du comité de l'évolution de cette initiative au cours de l'année 2020.

Clôture

Au terme de ces échanges, les membres du GAL sont invités à se tenir prêts pour les consultations écrites à venir, lancées dès réception de l'avis réglementaire des projets en cours de montage et d'instruction au PAE. La prochaine réunion du comité de programmation aura lieu à Saül.

La séance est levée par Jules DEIE qui remercie le coordinateur LEADER et l'ensemble des participants de leur présence et de leur implication. Tous sont invités à se retrouver autour d'un repas.

Le Président du GAL Sud Guyane



Jules DEIE